

*L'invention d'un mythe. Le pacte entre deux peuples fondateurs* de Stéphane Paquin, Montréal, VLB éditeur, 1999, 171 p.

Linda Cardinal

Volume 19, Number 1, 2000

Mouvements sociaux, enjeux institutionnels et démocratisation

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/040217ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/040217ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (print)

1703-8480 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Cardinal, L. (2000). Review of [*L'invention d'un mythe. Le pacte entre deux peuples fondateurs* de Stéphane Paquin, Montréal, VLB éditeur, 1999, 171 p.] *Politique et Sociétés*, 19(1), 185–187. <https://doi.org/10.7202/040217ar>

---

***L'invention d'un mythe. Le pacte entre deux peuples fondateurs***

de Stéphane Paquin, Montréal, VLB éditeur, 1999, 171 p.

Le livre de Stéphane Paquin a d'abord été une thèse de maîtrise présentée à l'Université de Montréal. S'il est heureux que des étudiants s'intéressent aujourd'hui au thème des peuples fondateurs, le traitement que fait S. Paquin de ce sujet l'est moins. La thèse de l'auteur, comme l'évoque le titre de son livre, se résume à l'idée selon laquelle « les différentes formes de la théorie du pacte (entre provinces ou entre peuples fondateurs) constituent des faussetés historiques » (p. 22). L'auteur considère et tente de démontrer que la théorie du pacte relève du pur fantasme et qu'elle a été formulée afin de servir la cause des provinces dans le processus d'amendement de la Constitution, tôt après 1867. Paquin insiste sur le fondement utilitaire de la théorie du pacte. Selon ce dernier, elle n'est pas le résultat d'une quête de vérité mais bien du besoin d'hommes politiques de justifier leurs actions (p. 23). De plus, selon l'auteur, la thèse du pacte témoigne de « la représentation nationale que se font les diverses nations du pays ».

Le livre est divisé en deux parties. Une première, intitulée « Pour en finir avec la théorie du pacte », étudie la validité historique des différentes théories du pacte. Dans une deuxième partie, « Faux et usages du faux », l'auteur tente de montrer l'évolution historique du thème des peuples fondateurs en procédant à une histoire événementielle des débats constitutionnels qui se sont tenus au Canada depuis 1867.

*L'invention d'un mythe* n'éclaire pas les difficultés associées à la théorie du pacte même si le livre se lit très bien et qu'il n'est pas inintéressant. De plus, il ne procède pas, tel qu'annoncé, à une étude systématique des différents discours portant sur le pacte. Les deux chapitres sont constitués de bribes de commentaires provenant tant des pères de la Confédération, dont George-Étienne Cartier et George Brown, que d'auteurs contemporains que l'on pense à Ramsay Cook ou à Kenneth McRoberts. Paquin brasse le tout sans tenir compte des contextes dans lesquels les propos des uns et des autres

ont été tenus. L'auteur construit son argumentation en mélangeant les références d'hier et d'aujourd'hui tout en cherchant à donner l'impression, un peu naïve, que son interprétation événementielle des débats constitutionnels serait plus vraie. En fait, Paquin tombe dans son propre piège. Il se fait lui aussi idéologue.

Tel que susmentionné, l'auteur soutient, tout au long de son livre, que la théorie du pacte s'avère une pure invention servant à justifier les positions des différentes parties dans le débat constitutionnel. Ainsi, puisqu'il n'a apparemment aucun fondement juridique, le pacte devient pure idéologie comprise comme une vision fautive du monde, comme si le droit pouvait être associé au vrai. Paradoxalement, S. Paquin explique, en introduction, qu'il a fait le choix de ne pas étudier la théorie du pacte sous son angle strictement juridique étant donné la nature plus politique de son ouvrage. L'auteur nous informe qu'il s'intéressera plutôt au rapport entre la théorie du pacte entre peuples fondateurs et le nationalisme, ce qu'il réussit plus ou moins bien à faire.

Changeant de registre, l'auteur conclut son ouvrage en expliquant que la culture joue un rôle important dans les débats politiques et qu'elle en fixe les limites. Instrument de description et d'interprétation, la diversité culturelle témoigne des différences entre groupes dans la construction des mythes nationaux (p. 161). Ainsi, la théorie du pacte constitue-t-elle un fait d'ordre culturel. Reconnaissant que les différentes visions du Canada par les autochtones et les anglophones sont tout aussi légitimes que celles des francophones, l'auteur explique, en dernière page, que le problème est que le poids démographique des anglophones transforme leur vision du Canada en une vision dominante. Quelle est la valeur d'une telle conclusion, notamment par rapport à la thèse principale de l'auteur? N'oblige-t-elle pas à une reconsidération de la question du faux par rapport à celle du politique?

De plus, que signifie parler de la vision anglophone ou francophone ou autochtone du Canada? Don Boudria et Jacques Parizeau sont tous les deux francophones, le premier est Franco-Ontarien et le deuxième Québécois. Peut-on dire qu'ils ont une vision du Canada en tant que francophones? L'«ethnisation» constante du débat politique canadien alors que le thème du pacte fait aussi appel à d'autres références politiques comme celles de fondation, d'alliance, d'institution, de contrat n'est peut-être pas le meilleur moyen d'éclairer et de conclure le débat sur la question.

Enfin, l'auteur réduit trop facilement les problèmes politiques à des questions de démographie linguistique. De fait, l'argument des nombres revient de façon régulière dans les moyens que Paquin utilise afin de marquer son rejet de la théorie du pacte, notamment de l'idéologie des peuples fondateurs. À cet effet, il reprendrait une thèse de Louis Massicotte selon laquelle la thèse des peuples fondateurs n'aurait pas de valeur parce que les francophones et les anglophones n'étaient pas en nombre égal lors des rencontres ayant conduit à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB).

Derrière cet ensemble de propos constitutifs de la démonstration de l'auteur, il se profile, malheureusement, une conception étroitement juri-

dique, ethnique et statistique de la politique. S. Paquin ne semble faire aucune place à une compréhension du rôle du politique dans la fondation du Canada.

Somme toute, le livre de S. Paquin s'ajoute à une série d'ouvrages de réinterprétation des fondements moraux et constitutionnels du Canada, publiés, ces dernières années, tant au Canada anglais qu'au Québec. Au Canada anglais, Robert Vipond, Samuel La Selva et Paul Romney ont réalisé des travaux importants sur le sujet alors qu'au Québec, le débat a été animé par des auteurs tels que Michel Seymour et Gérard Bouchard dans le cadre de travaux visant à repenser le nationalisme québécois. Le livre de S. Paquin se situe à la frontière de ces deux démarches. Toutefois, si la voie qu'emprunte l'auteur est bonne, sa démarche ne l'est pas. Au lieu de tomber dans le piège de la quête d'une vérité première, il nous importe plutôt de poursuivre le dialogue avec les textes de fondation afin de non seulement faire ressortir les visions divergentes entre les différentes parties en cause mais également parce qu'il nous faut aménager une place plus grande, en politique canadienne et québécoise, aux thèmes de la philosophie politique dont ceux de fondation, d'alliance, de contrat, de pacte. C'est, il nous semble, avec ce type de travail intellectuel qui tentera de saisir, dans ses différentes dimensions symboliques et conflictuelles la vie politique au Canada et au Québec que nous pourrions nous représenter de façon un peu plus critique ce qui a lié non seulement le Québec et les Québécois, mais également les autres provinces, au reste du Canada depuis 1867.

Linda Cardinal  
*Université d'Ottawa*